**Auto-Moto École Laser – LASER PERMIS**
10 place René Duquaire, 38230 Pont-de-Chéruy
Tél. 04 72 02 38 81 · Port. 06 95 65 51 40
contact.laserpermis@gmail.com · autoecolelaser.fr
Agrément préfectoral E2303800040 · SIRET 922 535 570 00019

# Critère 1.7 – Conduite accompagnée (AAC) et conduite supervisée

Auto-école Laser

> *Critère 1.7 du label : « Valoriser l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) ou supervisée (CS) pour le candidat de la catégorie B du permis de conduire. »*

## Pourquoi choisir la conduite accompagnée ou supervisée ?

Après sa formation initiale à l'auto-école, l'élève continue d'apprendre en conduisant avec un accompagnateur (un parent, un proche). Il acquiert ainsi une vraie expérience de la route, dans des situations variées (pluie, nuit, ville, montagne, autoroute), avant de conduire seul.

- **Un meilleur taux de réussite** à l'examen pratique que par la formation traditionnelle.
- **Plus d'expérience** : au moins 3 000 km en AAC, en plus des heures de leçon.
- **Moins de risques** une fois seul au volant, grâce à cette expérience.
- **Une période probatoire réduite** en AAC : 2 ans au lieu de 3 (3 points gagnés par an au lieu de 2).
- **Une assurance souvent moins chère** : réduction de la surprime jeune conducteur chez de nombreux assureurs.

## La conduite accompagnée (AAC)

| Étape | Contenu |
|---|---|
| Inscription | Dès 15 ans, sans limite d'âge maximum. Accord de l'assureur du véhicule et accompagnateur titulaire du permis B depuis au moins 5 ans, sans annulation ni suspension récente. |
| Formation initiale | Code (ETG) obtenu et formation pratique à l'auto-école (20 h minimum en boîte manuelle, 13 h en boîte automatique), jusqu'à la validation des compétences. |
| Rendez-vous préalable | 2 h avec l'élève, l'accompagnateur et l'enseignant, pour démarrer la conduite accompagnée dans de bonnes conditions. L'attestation de fin de formation initiale est alors remise. |
| Conduite accompagnée | 1 an minimum et 3 000 km minimum, avec 2 rendez-vous pédagogiques : le 1er après 4 à 6 mois (environ 1 000 km), le 2e vers 3 000 km. Le guide de l'accompagnateur et le relevé des rendez-vous pédagogiques (RVP 1 et RVP 2) sont remis par l'auto-école. |
| Examen pratique | Possible dès 17 ans, après au moins 1 an et 3 000 km. Une fois le permis obtenu, le jeune peut conduire seul dès 17 ans. |

## La conduite supervisée (CS)

- Pour les élèves de **18 ans et plus**, après la formation initiale et le rendez-vous préalable, ou après un échec à l'examen pratique.
- Pas de durée ni de kilométrage minimum ; nous conseillons au moins 2 à 3 mois et 1 000 km pour en tirer un vrai bénéfice.

- Elle permet de gagner en expérience à moindre coût et de travailler les points relevés par l'inspecteur en attendant une nouvelle date d'examen.
- La période probatoire reste de 3 ans.

L'Auto-école Laser propose l'AAC et la conduite supervisée, en boîte manuelle ou automatique. Le secrétariat vous remet le devis, le guide de l'accompagnateur et vous aide pour les démarches.

---

Document mis à jour en novembre 2026 – Auto-Moto École Laser (LASER PERMIS), agence de Pont-de-Chéruy.